



Foire Aux Questions PARCOURSUP STATUTS "ÉTUDIANT" ET "APPRENTI"

Mardi 31 MARS 2020

Les épreuves orales de sélection sont-elles maintenues ?

Dans le contexte exceptionnel de mobilisation nationale pour protéger au mieux l'ensemble de la population ; éviter les rassemblements et les déplacements propices à la propagation de l'épidémie Covid-19, l'ITS Tours a décidé d'annuler **les épreuves orales** de sélection initialement prévues au profit d'un examen de dossier pour les formations sélectives inscrites sur Parcoursup : Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants, Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé.

Le niveau d'exigence de l'ITS Tours est maintenu selon les attendus que vous trouverez sur le site :

<http://www.its-tours.com/admissions>

Je postule avec le statut « ÉTUDIANT » : le calendrier est-il maintenu ?

Oui, le calendrier Parcoursup est maintenu à ce stade, seules les modalités d'admission changent.

J'ai jusqu'au 2 avril 2020 (23h59 heure de Paris) pour compléter/modifier mon dossier et confirmer mes vœux sur Parcoursup.

Pour garantir la qualité reconnue de ses recrutements, les épreuves de sélection orales sont remplacées par un examen exigeant des dossiers figurant sur la plateforme Parcoursup et incluant un **RÉCIT D'EXPÉRIENCE**.

Pour faire la différence, reprenez chacune des rubriques à votre disposition et renseignez-les avec précisions.

- **« Mes activités et centres d'intérêts »** : développez toutes vos expériences (vos jobs d'été, la nature des publics, des lieux d'exercice rencontrés, les stages effectués). Présentez vos pratiques associatives, bénévoles, sportives, artistiques..., précisez ce que cela vous a apporté. Mettez en avant votre personnalité, vos valeurs, vos qualités et votre curiosité.
- **« Projet de formation motivé »** : exposez clairement vos motivations pour intégrer une formation à l'ITS Tours

Vous ne pouvez en revanche plus modifier les informations complétées dans la rubrique "Questions Spécifiques" qui porte sur le « service civique » et « Institut de l'engagement ».

- **le « Récit d'expérience »** (il s'agit d'une pièce complémentaire demandée par l'ITS Tours pour affiner son processus de sélection) : explicitez davantage (en 4 pages maximum) votre engagement en décrivant précisément des exemples d'actions réalisées. Nous vous conseillons de choisir au moins deux exemples d'activités réalisés.

Au-delà de l'examen des dossiers académiques des candidats, l'ITS Tours sera particulièrement attentif aux profils des candidats ayant un bagage expérientiel d'engagement valorisant des expériences bénévoles, associatives, culturelles, sportives, humanitaires et/ou solidaires.

J'ai déjà validé mon inscription sur Parcoursup, est-ce que je peux modifier mes réponses ?

Oui, il est encore possible de faire des modifications et ce jusqu'au 2 avril 2020 (23h59 heure de Paris). Il n'est en revanche pas nécessaire d'envoyer de message, ni de pièces complémentaires à notre service des admissions. Aucun document en dehors de ceux déposés sur la plateforme Parcoursup ne sera pris en compte.

Frais de sélection : à quoi correspondent les 40 € demandés ? J'ai déjà réglé 40€ pour les frais de dossier. Dois-je de nouveau régler 40€ pour l'étude de ma candidature ?

Les frais de 40 euros correspondent au coût de l'instruction administrative et à l'examen de mon dossier. Aucun frais supplémentaire ne sera demandé.

Je postule pour deux spécialités différentes pour le même statut (Educateur Spécialisé et Educateur de Jeunes Enfants) : dois-je régler deux fois la somme de 40 € ?

Oui, vous devez régler 40€ pour chaque spécialisé pour laquelle vous faites acte de candidature, soit au total 80€ pour deux candidatures.

Je postule pour une même spécialité mais pour deux statuts différents (étudiant et apprenti) : dois-je régler deux fois la somme de 40 € ?

Non, si je m'inscrits pour une même formation avec deux statuts différents, je ne règle que 40 euros.

J'ai fait mon virement de 40 € mais je n'ai pas de justificatif à télécharger, je n'arrive pas à avoir ma banque : comment faire pour finaliser mon inscription ?

Je ne panique pas, mon inscription sera bien prise en compte. Pour ne pas bloquer sa validation, je télécharge une attestation sur l'honneur dans l'espace dédié à cet effet sur la plateforme Parcoursup, sur laquelle j'indique le montant et la date du virement.

Ma banque me prévient que j'ai un délai de 3 jours pour créer un nouveau contact pour effectuer un virement, nous approchons de la date de clôture, comment faire ?

Il n'y a pas de problème, l'ITS Tours dispose d'un délai supplémentaire pour valider les virements retardataires.

Pour toute question, merci d'utiliser le formulaire contact du site its-tours.com, nous répondrons au plus vite à votre question.

Je consulte régulièrement la FAQ.